



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil treize**, le **seize avril** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2013
Présents : Mmes GEORGET, MM. THIROUARD, SOUVRE, SCHALK, BUGEY, Mmes HUBERT, GALPIN, MM. POLICE, CHAUVIN

Absents excusés : Mme CHOUANARD (pouvoir à Mme GEORGET), MM. SAUVEE, BOIMARE (pouvoir à M. BUGEY), ETOURNAY

Absent non-excuse : Mme HOOD

OBJET :

Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Travaux salle polyvalente : choix de l'organisme prêteur (étude d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais)*
- *Assainissement :*
 - . *Etude et validation des devis pour la pose de regards pour des futurs raccordements de 2 parcelles au Chêne Vert*
- *Définition des modalités d'amortissement des pompes et autres*
- *Plan d'accessibilité voirie et espaces publics : présentation et adoption*
- *Plan Local d'Urbanisme : présentation du rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique*
- *Composition du conseil communautaire en 2014*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2013.

M. POLICE, Conseiller Municipal, indique que dans la partie « Assainissement collectif, tarifs de la redevance », il convient d'ajouter le sigle « € » concernant le montant de la part proportionnelle fixée à **1.10 €/m³**

Travaux salle polyvalente : choix de l'organisme prêteur

Prêt relais

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Normandie est la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer les travaux de la salle polyvalente « Georges Voisin », la commune de Mâle décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 80 000 € (quatre-vingts mille euros)
- Taux : 1.86 %
- Durée : 2 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 150 €
- Commission d'engagement : exonération

Article 2 :

Madame le Maire est autorisés à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Mâle décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.



Madame le Maire indique que la signature des marchés avec les entreprises est prévue le vendredi 19 avril 2013 à 10h30. Les travaux doivent débuter au plus tard le 21 mai 2013.

Madame le Maire propose donc de fermer la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2013.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Blanchet d'un montant de 196.42 € HT (234.92 € TTC) pour le changement de serrure de l'issue de secours pendant la durée des travaux. Si le changement nécessite le changement de la serrure 3 points, le montant s'élèverait à 482.42 € HT (576.97 € TTC). Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Nathalie GOULET, Sénateur de l'Orne, qui nous confirme l'attribution d'une subvention « réserve parlementaire » de 8 000 € dans le cadre du financement des travaux de la salle polyvalente.

Assainissement

Etude et validation des devis pour la pose de regards pour des futurs raccordements de 2 parcelles au Chêne Vert

Suite à la vente d'une parcelle constructible située à « La Charmoye », il convient de raccorder à l'assainissement les 2 parcelles qui restent (la seconde étant également en vente).

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise MARECHAL : 2 607.28 € TTC,
- Entreprise GASSELIN : 1 721.73 € TTC.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise GASSELIN moins disant pour un montant de **1 439.57 € HT (1 721.73 € TTC)**
- les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Assainissement collectif

Définition des modalités d'amortissement des pompes et autres investissements - Durée d'amortissement des immobilisations figurant à l'état de l'actif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'arrêter par délibération les durées d'amortissements des biens et travaux réalisés par le service Assainissement.

Madame le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- Station d'épuration : 30 ans,
- Canalisations : 30 ans,
- Poste de refoulement : 30 ans,
- Pompes : 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les durées d'amortissements mentionnées ci-dessus pour le service Assainissement,
- autorise Madame le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

Plan d'accessibilité voirie et espaces publics : présentation et adoption

Madame le Maire avec la collaboration de la commission « Accessibilité » a finalisé le projet de diagnostic d'accessibilité de la voirie avec les comptes-rendus et photographies de chacun des lieux qui posent problèmes.

Madame le Maire diffuse la liste des améliorations dressée par la commission avec l'ordre de priorité défini pour chacune d'elle.

Après étude et ajustement des priorités et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (annexé à la présente délibération),
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Plan Local d'Urbanisme : présentation du rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique

Madame le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme suite à l'enquête publique, assorti d'une recommandation concernant la zone d'activités « Les Boulaies ». Une réunion aura lieu courant mai avec le groupe de travail et M. LE GUEN, du cabinet Habitat Développement. Le Plan Local d'Urbanisme devrait être approuvé avant le 30 juin 2013. M. DUGUE, Commissaire enquêteur, a souligné l'excellent travail effectué par le Maître-d'œuvre.

Composition du conseil communautaire en 2014

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de composition des conseils communautaires prévues par la loi du 16 décembre 2010, modifiée par la loi du 31 décembre 2012 et codifiées par l'article L5211-6-1 du CGCT et présente la proposition de la Communauté de Communes du Val d'Huisne sur la composition du futur conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité en faveur :

- d'une composition du conseil communautaire par accord amiable,
- d'un effectif total du conseil communautaire fixé à 32 sièges,
- d'une répartition des sièges en fonction des strates de population définies comme suit :

Population communale inférieure à 5% de la population globale du territoire	2 sièges
Population communale comprise entre 5 et 10 % de la population globale du territoire	3 sièges
Population communale comprise entre 10 et 15 % de la population globale du territoire	4 sièges
Population communale représentant au moins 15% de la population globale du territoire	5 sièges

Soit	Bellou-le-Trichard	2 sièges
	Ceton	5 sièges
	Gémages	2 sièges
	L'Hermitière	2 sièges
	Mâle	4 sièges
	La Rouge	3 sièges
	Le Theil	5 sièges
	Saint-Agnan-sur-erre	2 sièges
	Saint-Germain-de-la-Coudre	4 sièges
	Saint-Hilaire-sur-erre	3 sièges

• QUESTIONS DIVERSES

○ Demande de création d'un club de foot

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré avec M. THIROUARD, Adjoint, M. GIRARD du Theil qui souhaite créer un club de foot sur Mâle ce qui nécessiterait de mettre aux normes le terrain. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande considérant que des équipements sont prévus à cet effet dans les communes voisines. Un courrier dans ce sens sera envoyé à M. GIRARD en l'encourageant à se rapprocher de clubs existant.

○ Chemins communaux

Madame le Maire indique que des plaques de regards sont cassées chemin de l'Anys (compétence CDC), Le Chêne Vert, l'Hacienda, Le Petit Bout et à la salle polyvalente. Les employés communaux ont prévu de les fabriquer afin de les remplacer.

○ Des cailloux pour les chemins doivent être livrés dans la semaine.

○ Madame GALPIN, Conseillère Municipale, indique qu'une mare d'eau ne s'évacue pas dans le chemin du Terrier. La commission se rendra sur place.

○ M. MOUSSET est venu élaguer dans le chemin de Niort.

○ Le Conseil Général d'Eure-et-Loir nous informe que le curage des fossés va être réalisé du 16

au 24 avril 2013. La voie communale de la Potence (route de Souancé) sera interdite à la circulation.



○ **Renouvellement du bureau au sein de l'Association du Patrimoine**

Un nouveau bureau a été élu lors de la dernière réunion :

- Présidente : Mme HOOD,
- Vice-présidente : Mme CHOUANARD
- Secrétaire : M. SOUVRE
- Trésorier : M. KLEIN
- Trésorière suppléante : Mme LEROYER

Madame le Maire rappelle que les associations sont tenues de faire une déclaration en Sous-Préfecture à chaque changement de bureau. Un courrier dans ce sens sera envoyé.

○ Madame le Maire indique que la subvention GRDF pour le vitrail de l'église devra être versée fin avril.

○ Madame le Maire informe que M. THIROUARD, Adjoint, a programmé un rendez-vous avec le nouvel interlocuteur de Maison France Confort concernant le lotissement de l'Arcis, le mercredi 17 avril, afin de relancer ce dossier.

○ Madame le Maire indique que les locataires « 3 rue du Lavoir » quitteront leur logement fin juillet 2013.

○ **Commission fleurissement**

Madame le Maire présente les croquis réalisés par le stagiaire Alexandre LE BOULHO afin de réfléchir à un nouvel aménagement près de la salle polyvalente.

○ **Terrain de sport**

Lors du dernier conseil d'école, Madame LEVEAU, directrice, a demandé s'il était possible de réaliser une piste de course à pied autour du terrain de sport. Pour répondre à cette demande, la piste sera matérialisée par une tonte plus courte et un traçage à la chaux.

○ **Cimetière**

Suite à l'intervention de Madame MORIN du FREDON, il convient de limiter l'utilisation de désherbant dans le cimetière.

○ Madame le Maire rappelle qu'il convient de récupérer le terrain appartenant au logement « 9 place de l'église », avant sa relocation, comme il l'avait déjà été évoqué.

○ **Radar pédagogique**

Le radar pédagogique situé à la Malbroue ne fonctionne plus. Un courrier sera adressé à M. RADIGUE du Conseil Général.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 28 mai 2013 à 20 h.

Séance levée à 22 h 30

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS